

Entretien des espaces verts, des espaces naturels et des chemins de randonnée : approbation du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)

Le rapporteur,

☞ informe qu'une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, va être lancée concernant l'entretien des espaces verts, des espaces naturels et des chemins de randonnée.

L'opération est décomposée en cinq lots, à savoir :

- Lot n°1 – ZAC de Beausoleil (secteur nord) ;
- Lot n°2 – ZAC Les Touches,
- Lot n°3 – ZAC de Beausoleil (secteur sud),
- Lot n°4 – Secteur « Vergéal, Chêne Amoureux et Champagne »,
- Lot n°5 – Entretien des chemins de randonnée et des espaces naturels.

La durée des marchés est d'un an renouvelable trois fois.

Les estimations sont les suivantes :

- Lot n°1 – ZAC de Beausoleil (secteur nord) : 21 000,00 € HT annuel,
- Lot n°2 – ZAC Les Touches : 17 000 € HT annuel,
- Lot n°3 – ZAC de Beausoleil (secteur sud) : 65 000,00 € HT annuel,
- Lot n°4 – Secteur « Vergéal, Chêne Amoureux et Champagne » : 40 000,00 € HT annuel,
- Lot n°5 – Entretien des chemins de randonnées et des espaces naturels : 45 000,00 € HT annuel.

☞ soumet à l'approbation du conseil municipal le dossier de consultation des entreprises relatif à l'entretien des espaces verts, des espaces naturels et des chemins de randonnée.

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 19 février 2014,*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le dossier de consultation des entreprises ;

PROCÈDE :

au lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

CHARGE :

la commission d'appel d'offres d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces consécutives à cet appel d'offres et notamment les marchés.

VOTE : à l'unanimité